

Ramadan et médicament

Zitouni IMOUNACHEN - 2015-06-19 17:58:10 - Vu sur pharmacie.ma

Même si le Coran autorise la rupture du jeûne en cas de maladie, de nombreux patients souhaitent respecter ce pilier de l'Islam. Le respect du jeûne peut dans certains cas poser de nombreuses difficultés aux malades chroniques.

Mais attention, toutes les spécialités ne tombent pas sous le coup de l'interdiction et peuvent être administrées dans la journée, suivant la stratégie de traitement habituelle. Les sprays, l'inhalation de poudre par aérosols, les patchs, les pommades et les collyres sont ainsi autorisés. En revanche, les gouttes pour le nez et les suppositoires sont interdits. De même que les ovules.

Quoi qu'il en soit, il est dans tous les cas préconisé aux patients de ne pas renoncer à la prise de leurs traitements sans l'avis de leur pharmacien. Car toute modification de traitement sans avis d'un professionnel de santé peut être fatale, en particulier pour les diabétiques, les plus exposés aux changements des horaires de repas imposés par le Ramadan. Et lors de la rupture du jeûne, l'ingestion concentrée sur un temps réduit et en quantité importante de mets et de boissons sucrés peut représenter un risque non négligeable. Il leur est par conséquent recommandé de mesurer régulièrement leur taux de glycémie.